

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GAURE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian GALINIER, Maire.

Date de la convocation : 27/05/2026

Présents : Mmes : Caroline ALRIC, Catherine DAMOURETTE, Sandrine MANSON,
Morgane PAJAUD, Christine RICO,
Mrs : Didier BARTHES, Alain CHERTA, André DE ROSSI, Michel TEULIERES

Absent : M. Joël PASCHETTA.

Ordre du jour :

- Désignation du délégué et de trois suppléants pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 (voir extrait de l'arrêté préfectoral du 20 mai 2027 ci-dessous) :

« En application de l'article R. 131 du code électoral, vous trouverez ci-dessous le nombre de délégués à désigner pour votre commune ainsi que le mode de scrutin applicable.

Ce document doit être affiché en mairie et notifié à tous les conseillers municipaux en vue de la réunion du conseil municipal du vendredi 5 juin 2026 qui aura lieu à :

- *Heure : **9h00***
- *Lieu : **Mairie de Gauré***

*Nombre de délégués à désigner : **1***

*Nombre de délégués suppléants à désigner : **3***

Pour votre commune, la désignation des délégués a lieu au scrutin majoritaire à deux tours, uninominal au cas où un seul délégué est à élire, plurinominal si plusieurs délégués doivent être élus. »

Monsieur le Maire, Christian GALINIER, ouvre la séance.

➤ Désignation du délégué et de trois suppléants pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026

La commune de GAURE doit élire un délégué du conseil municipal et 3 suppléants pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026.

Le bureau électoral est composé du Maire, d'Alain CHERTA, secrétaire désigné par le conseil municipal, des 2 conseillers les plus âgés André DE ROSSI et Michel TEULIERES, des 2 conseillères les plus jeunes Morgane PAJAUD et Caroline ALRIC.

Les désignations du délégué et des suppléants ont lieu séparément.

Le vote a lieu sans débat au scrutin majoritaire à deux tours.

Sont élus à l'unanimité :

- Christian GALINIER : délégué du conseil municipal (10 suffrages obtenus)
- Suppléants :
 - o Alain CHERTA (10 suffrages obtenus)
 - o Sandrine MANSON (10 suffrages obtenus)
 - o Caroline ALRIC (10 suffrages obtenus)

Le procès-verbal est établi 3 exemplaires et signé par tous les membres du bureau.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h00.

<i>SIGNATURES des membres présents lors du Conseil Municipal du 05 juin 2026</i>	<i>GALINIER Christian</i>	<i>MANSON Sandrine</i>
<i>CHERTA Alain</i>	<i>ALRIC Caroline</i>	<i>BARTHES Didier</i>
<i>DAMOURETTE Catherine</i>	<i>DE ROSSI André</i>	<i>PASCHETTA Joël Absent</i>
<i>PAJAUD Morgane</i>	<i>RICO Christine</i>	<i>TEULIERES Michel</i>